



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : lundi 16 décembre 2024

**Présents :**

Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hironcina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Annick SOUBIROU

**Absents :**

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Véronique TOUYA

**Pouvoirs :**

Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Patrick POSTIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Laurent NOLIBOIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>21</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**N° 20241216-010**

#### **CIAS - SUBVENTION AU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

VU la délibération du 16 octobre 2023 numéro 20231016-017 approuvant le budget prévisionnel du budget annexe SAD (Service Autonomie à Domicile) de 2024,

Considérant que le SAD génère des déficits réguliers, structurels résultant d'une différence négative entre la tarification des prestations encadrées par le département et le coût de revient de l'heure d'intervention,

Madame la Vice-Présidente expose,

Lors du vote du budget de 2024, il a été prévu une subvention d'équilibre du budget principal CIAS au budget annexe SAD pour 665 236.75€

Malgré la participation financière du conseil départemental d'un montant de 394 381 € afin de financer la prime Ségur (194 836€), la dotation qualité dans le cadre du CPOM (199 545€)

Une subvention d'équilibre du CIAS au profit du budget annexe du SAD s'avère nécessaire afin de ne pas aggraver le déficit cumulé de ce budget,



Que cette subvention a été calculée pour 450 000€,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A AUTORISER** la subvention d'équilibre au budget annexe SAD,

**ARTICLE 2**

**A VERSER** la subvention d'équilibre au budget annexe SAD

**ARTICLE 3**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le  
18 DEC. 2024  
La Vice Présidente du CIAS  
Patricia LOUBERE  
  
C.I.A.S.  
du Pays d'ADUSATE  
Patricia LOUBERE

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*